

Paragraphe concerné	Objet de la modification	Observations																
0 AVERTISSEMENT	<p>La certification des niveaux 1 Limités est de la responsabilité de l'employeur. Elle est décrite suivant la NF EN 4179 : Décembre 2021.</p>	<p>Suppression des références vers la CER-FrANDTB-PR-015 Le FrANDTB ne traite plus les N1 limités depuis octobre 2022</p> <p style="text-align: right;">Page 6</p>																
1.3.2 Autres méthodes Tableau IV : Exigences minimales d'expérience pour Niveau 3	<table border="1" data-bbox="514 391 1503 579"> <thead> <tr> <th>Institut ou université</th> <th>Formation en heures</th> <th>Expérience en heures</th> <th>Autres certifications</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tous Niveaux < Niveau 5 *</td> <td>80</td> <td>300</td> <td>Au moins 1 N3 ou 2 N2 en cours de validité</td> </tr> <tr> <td>Niveau BTS ou titre Niveau 5* dans un domaine scientifique ou industriel</td> <td>60</td> <td>200</td> <td>Au moins 1 N3 ou 2 N2 en cours de validité</td> </tr> <tr> <td>Licence, BUT, Diplôme d'ingénieur, Master ou titre ≥ Niveau 6* dans un domaine scientifique ou industriel</td> <td>40</td> <td>200</td> <td>Au moins 1 N2 en cours de validité</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Niveau 5 (anciennement III) : Bac+2 (DEUG, BTS, DUT, DEUST) *Niveau 6 (anciennement II) : Bac+3 (Licence, Licence LMD, licence professionnelle, BUT) et Bac+4 (Maîtrise)</p>	Institut ou université	Formation en heures	Expérience en heures	Autres certifications	Tous Niveaux < Niveau 5 *	80	300	Au moins 1 N3 ou 2 N2 en cours de validité	Niveau BTS ou titre Niveau 5* dans un domaine scientifique ou industriel	60	200	Au moins 1 N3 ou 2 N2 en cours de validité	Licence, BUT, Diplôme d'ingénieur, Master ou titre ≥ Niveau 6* dans un domaine scientifique ou industriel	40	200	Au moins 1 N2 en cours de validité	<p>Prise en compte des nouvelles nomenclatures relatives au niveau des diplômes suite à la parution du Décret 2019-14 en date du mois de janvier 2019</p> <p style="text-align: right;">Page 7</p>
Institut ou université	Formation en heures	Expérience en heures	Autres certifications															
Tous Niveaux < Niveau 5 *	80	300	Au moins 1 N3 ou 2 N2 en cours de validité															
Niveau BTS ou titre Niveau 5* dans un domaine scientifique ou industriel	60	200	Au moins 1 N3 ou 2 N2 en cours de validité															
Licence, BUT, Diplôme d'ingénieur, Master ou titre ≥ Niveau 6* dans un domaine scientifique ou industriel	40	200	Au moins 1 N2 en cours de validité															
3.16 Définitions examinateur 7.2 Organisation des examens	<p>Obligatoirement agent de Niveau 3 FrANDTB dans la méthode et la(les) technique(s) avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Option inspection en cours de validité. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau 2 en cours de validité. <p>qu'examineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Désigné par le responsable du centre d'examen agréé qui utilise ses services. Dans la méthode qui fait l'objet d'examen, Certifié en cours de validité : niveau 2 ou option « inspection » dans la technique de l'examen du candidat 	<p>Rajout de l'obligation d'avoir un niveau 2 en cours de validité pour être examinateur</p> <p style="text-align: right;">Page 9</p> <p style="text-align: right;">Page 25</p>																
5.1 Apprenti	<p>L'apprenti est une personne qui suit un programme de formation dans une méthode et au moins une technique CND et qui est en cours d'acquisition de qualification en vue d'une certification Niveau 1 ou Niveau 2 en accès direct (c'est-à-dire sans passer par le Niveau 1).</p>	<p>Rajout de la nécessité de suivre un programme dans une méthode et une technique bien définie</p> <p style="text-align: right;">Page 15</p>																
7.1.2 Général Niveaux 1 et 2	<p>Un candidat possédant une certification ISO 9712 en cours de validité ne pourra pas faire valoir ses notes. Il devra impérativement passer les questionnaires Ng2 et Nmp.</p> <p>Dans le cas d'un examen double certification, le candidat devra passer le questionnaire Nmp et conservera la note obtenue à l'examen général Tronc Commun émanant de la COFREND pour le questionnaire Ng2.</p> <p>Pour la méthode RT, l'équivalence ne sera valable que si l'option « Techniques RT RA et Num X » aura été évaluée lors de la certification ISO 9712.</p>	<p>Principe de récupération de certaines notes si certification ISO 9712 ou FrANDTB déjà détenue, si examen double certification...</p> <p style="text-align: right;">Page 22</p>																

Paragraphe concerné	Objet de la modification	Observations
7.1.2 Général Niveau 3	<p>Un candidat certifié Niveau 2 avec une qualification FrANDTB peut faire valoir ses notes Ng 2.1, Ng 2.2, Ng 2.3 et Ng 2.4 Il en est de même pour un candidat certifié Niveau 2 ISO 9712 en cours de validité délivré par la COFREND.</p> <p>Un candidat certifié Niveau 3 avec une qualification FrANDTB dans une autre méthode peut faire valoir ses notes Nmp, Ng 2.1, Ng 2.2, Ng 2.3 et Ng 2.4. Un candidat possédant une certification Niveau 3 ISO 9712 en cours de validité délivrée par la COFREND peut faire valoir ses notes Ng 2.1, Ng 2.2, Ng 2.3 et Ng 2.4. Il devra impérativement passer les questionnaires Ng 3 et Nmp.</p>	<p>Principe de récupération de certaines notes si certification ISO 9712 ou FrANDTB déjà détenue, si examen double certification...</p> <p style="text-align: right;">Page 22</p>
7.1.4.3 Niveau 3	<p>Option inspection pour les méthodes usuelles :</p> <p>L'option inspection est une obligation, si l'agent réalise des inspections sur pièce avionnable, réalisant la libération des pièces. Sa durée de validité est de 5 ans fin de mois mais reste conditionnée par la validité de la certification niveau 3.</p>	<p>Précision sur la validité de l'option inspection</p> <p style="text-align: right;">Page 24</p>
7.2.2 Critères de réussite de l'examen	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat Niveau 3 doit obtenir une note finale minimum de 80 % à l'examen de base (tronc commun niveau 2 dans les 4 méthodes complémentaires). 	<p>Précision sur la notation de l'examen de base</p> <p style="text-align: right;">Page 26</p>
7.2.3 Réexamen	<p>Un délai de carence d'un mois est appliqué pour un réexamen pratique. Aucun délai n'est exigé dans le cas d'un réexamen théorique.</p>	<p>Rajout d'un délai de carence avant de se présenter à un réexamen pratique</p> <p style="text-align: right;">Page 27</p>
7.2.3.1 Réexamen	<p>Un candidat qui a obtenu à l'examen une note finale inférieure à 80% et/ou une note inférieure à 70% dans les examens général, spécifique ou pratique peut repasser la ou les épreuves définies par la personne Niveau 3 Responsable de l'employeur.</p> <p>Dans le cas du passage en réexamen sur l'examen général niveaux 1 et 2, les questionnaires TC et MP ne sont pas dissociés. Une note inférieure à 70 % conduit à repasser les deux questionnaires. Un candidat qui n'a aucune note éliminatoire mais qui ne détecte pas au moins une des discontinuités spécifiées par le centre d'examen, et qui n'est donc pas éligible pour la certification, doit repasser l'examen pratique.</p>	<p>Suppression des 12 mois de validité d'une épreuve</p> <p>Aucune possibilité de dissocier les examens TC et MP. Les deux questionnaires sont obligatoirement à présenter (ou représenter) simultanément.</p> <p style="text-align: right;">Page 27</p>

Paragraphe concerné	Objet de la modification	Observations
8.1 Généralités	<p>La date de qualification est par convention la date du dernier examen réussi et nécessaire à la qualification. La qualification est valide 5 ans fin de mois.</p>	<p>Précision quant à la date retenue pour la date de qualification.</p> <p style="text-align: right;">Page 28</p>
8.3.2 Suspension	<p>L'employeur est seul responsable de la gestion des suspensions.</p>	<p>Précision sur la responsabilité de l'employeur lors de la suspension d'une certification d'un agent.</p> <p style="text-align: right;">Page 30</p>
<p>8.4 Rétablissement des certifications</p> <p>8.5 Recertification des agents niveaux 1 et 2</p>	<p>Les certifications expirées ne peuvent être rétablies que par examen spécifique et pratique équivalent à la certification initiale.</p> <p>Nota : La personne Niveau 3 Responsable en accord avec le candidat peut également demander à repasser l'examen général s'il le juge nécessaire et si décrit dans la procédure interne d'application de l'employeur. Dans ce cas, il faut s'inscrire en certification au lieu de recertification ; néanmoins, aucun document justifiant l'expérience et la formation liés à la certification initiale ne sera demandé.</p>	<p>Rajout d'un NOTA amenant une précision sur le rétablissement d'une certification et d'une recertification.</p> <p style="text-align: right;">Page 31</p>
10 Frais de certification	<p>Pour chaque examen de qualification, il est demandé à l'employeur une participation aux frais de gestion par l'AFENDA FrANDTB. Le montant de ces frais est fixé annuellement par le Conseil d'Administration de l'AFENDA FrANDTB. Une participation sera également demandée dans le cas où un agent change d'employeur.</p>	<p>Aucune redevance COFREND n'est à ce jour intégrée au montant des frais de gestion AFENDA FrANDTB.</p> <p style="text-align: right;">Page 33</p>
11 Recours	<p>Le FrANDTB doit aviser le niveau 3 responsable du plaignant et si possible le plaignant de la fin du processus de traitement du recours, dès que la décision de clôture est prise et le cas échéant, il avise également le plaignant de la clôture des actions correctives mises en œuvre, si elles existent.</p>	<p>Principe de communication vers le niveau 3 responsable du plaignant et vers le plaignant lors du traitement d'un recours.</p> <p style="text-align: right;">Page 33</p>